

## Préalable

La FES0J est une association née en 1991 par la volonté d'employeurs du secteur de la jeunesse (Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes). Elle s'adresse à ces associations dans leur dimension d'employeurs, proposant un soutien à la gestion et au développement de l'emploi et contribuant activement à la professionnalisation du secteur. Pendant quelques années, à partir de 1999, elle a fonctionné avec un permanent et un Conseil d'administration omniprésent. L'équipe professionnelle s'est ensuite agrandie, la FES0J est devenue locataire de ses bureaux après avoir été accueillie généreusement par une association membre. Ce développement était indispensable et a permis d'entrer dans « une nouvelle dimension ».

En 2011-2012, la FES0J a obtenu la reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles au titre de groupement sectoriel, investi de nouveaux locaux situé à proximité de la gare du midi et vu le temps de travail dans l'association augmenter de 3ETP à 3.2ETP, ce 1/5<sup>e</sup> temps supplémentaire étant dédié au conseil en direction des membres. La FES0J se plaçait donc dans une position de développement de son action, même si la croissance de ses moyens, significative, n'était pas spectaculaire.

La FES0J continuait ensuite de se fixer l'objectif de renforcer son équipe et ceci dans la perspective d'encore développer les services proposés à destination des associations membres.

L'action de la FES0J est en effet articulée sur deux volets principaux :

- Le soutien et les services aux membres ;
- La défense du secteur et sa représentation.

L'intention des acteurs de la FES0J consistait clairement à investir sur le premier volet. La raréfaction des moyens, la croissance des difficultés de gestion pour les associations, mais aussi les mutations d'importance qui commencent à se mettre en place rendent d'autant plus nécessaires l'appui aux associations, le nombre de membres et l'emploi couvert étant par ailleurs en croissance constante. Cet objectif a été atteint à la fin de l'année 2014, sous la forme d'un mi-temps supplémentaire, lequel est (partiellement) financé par le dispositif Maribel. Le temps de travail de la FES0J atteint désormais 3.7ETP dont approximativement 2 sont voués au service aux affiliés.

## Développement de la structure FESOJ

### A. Quelques chiffres

L'Assemblée générale de ce 18 juin 2018 devrait acter après admission et démissions un nombre de 83 membres effectifs, dont 80 Organisations de Jeunesse.

Ce sont cependant 324 associations (ou implantations) qui sont affiliées à la FESOJ, parmi lesquelles 100% des Centres de Jeunes.

L'emploi couvert se monte, à la date de référence du 30 juin 2017, à 2298 travailleurs pour 1914,51 ETP, soit une progression de quelques dizaines par rapport à l'année précédente, et un chiffre jamais atteint dans l'histoire de la FESOJ.

### B. Les Locaux de La FESOJ: des conditions de travail difficiles, un déménagement nécessaire

Depuis 2011, suite à la vente du bâtiment qu'elle occupait, la FESOJ occupe une surface de 85m<sup>2</sup> dans un site autrefois industriel, partagé par différentes entreprises. Dès le début de l'occupation, les locaux sont essentiellement apparus comme fonctionnels mais d'un confort très spartiate. Le loyer demandé, par contre, se révèle être significativement inférieur au prix du marché. De longs mois avaient été nécessaires pour trouver une solution adéquate, compte tenu des ressources financières de la FESOJ: ce déménagement avait déjà un impact important sur la ligne budgétaire relative au loyer.

Si les conditions ont pu dans un premier temps convenir aux travailleurs, de même que permettre dans des conditions modestes de tenir les réunions d'instances, la situation s'est ensuite dégradée. La nature des activités des autres entreprises accueillies a ainsi progressivement évolué. Aujourd'hui, ce sont les activités manuelles (à la place de bureaux) qui occupent la plupart de l'espace, générant bruit (dû aux chargements incessants sous les fenêtres par exemple) et autres nuisances (vermine...). Déjà d'un confort tout relatif, le lieu devient désormais difficilement occupable pour y développer l'action de la FESOJ. Les réunions s'y déroulent dans des conditions désormais précaires mais c'est le quotidien qui est le plus impacté, au point que l'équipe de travailleurs a remis un cahier de doléances au Conseil d'Administration, listant les insatisfactions préoccupantes de la situation.

La CA a souhaité prendre en compte cette situation mais les ressources pour trouver un nouvel environnement sont inexistantes. A enveloppe budgétaire égale, il est impossible d'imaginer de loger mieux la FESOJ. Augmenter

les charges locatives revient à trouver de nouvelles ressources pérennes, exercice difficile sans passer par l'augmentation des cotisations des associations membres. La FESOJ a toujours entretenu la volonté de ne pas actionner ce levier, et de manière générale fonctionne avec une grande économie de moyens. La solution s'apparentait alors à la quadrature du cercle.

Il ya quelques mois, cependant, la possibilité d'une nouvelle implantation a été proposée à la FESOJ. Celle-ci émane du milieu associatif proche de la FESOJ. Elle cumule une série d'avantages inespérés. Ainsi, il s'agit d'une implantation au cœur de la ville de Bruxelles, et à moins de 5 minutes à pieds de la gare du midi. Les locaux viennent d'être rénovés et offrent davantage d'atouts que ceux de la rue Berthelot, pour une surface légèrement plus importante (93m<sup>2</sup>). Grandes baies vitrées, espaces agréables et bien disposés, salle de réunion indépendante... Tout cela ancré dans le monde associatif et pour une charge locative équivalente à celle inscrite actuellement au budget. L'ensemble des acteurs de la FESOJ se réjouit d'effectuer sous peu la migration vers cette nouvelle implantation.

Ce déménagement sera l'occasion de renouveler du matériel vétuste (deux ordinateurs de 2009, téléphonie et internet, mobilier...) et donc de moderniser l'équipement TIC obsolète. Pour couvrir ces dépenses et les frais de la migration, la FESOJ a obtenu de la Ministre de la Jeunesse, via la Loterie Nationale, un subside de 10.000€.

Bien sûr, ce projet essentiel aura mobilisé temps et énergie, un investissement dont le retour ne saurait tarder.

### C. Gestion des ressources humaines: une autre vision pour une meilleure continuité du service

La FESOJ a encore dû enregistrer des départs parmi les membres de l'équipe, tant sur un poste de conseiller que sur le poste de chargée de gestion. Le turn over régulier s'explique essentiellement par les qualifications importantes recherchées qui sont peut-être insuffisamment saluées par des avantages (rémunération, confort du lieu de travail, congés...). La FESOJ engage le plus souvent des jeunes diplômés qui, après un écolage particulièrement significatif, se propulsent vers des projets professionnels plus en phase avec leurs ambitions et centres d'intérêt. Le CA de la FESOJ a désormais acté ce fait et pris une stratégie de manière à diminuer les effets négatifs d'une rotation qui nécessite à chaque fois une adaptation à la fonction, à la structure et au secteur. Ainsi, la fonction de conseiller a-t-elle été revisitée pour permettre une succession plus aisée. Jusqu'ici, un des deux postes était typiquement juridique, l'autre dédié aux autres matières réglementaires et notamment au financement de l'emploi. Désormais, la FESOJ compte deux juristes qui se répartissent les matières moins juridiques, une situation, comme nous avons pu le constater, qui permet au nouvel engagé d'être plus rapidement opérationnel.

Un travail similaire est en cours aussi pour le poste de chargée de gestion qui nécessite une polyvalence et des compétences pointues multiples. Le projet de site internet a été ralenti notamment par le départ de la travailleuse qui devait en assurer le suivi technique. Aujourd'hui, la FESOJ pourrait externaliser certaines des missions de ce poste (comptabilité, maintenance du parc informatique) et ainsi disposer de davantage de marge lors de recrutements, ce qui devrait permettre d'assurer une plus grande durabilité sur ce poste.

Par ailleurs, la FESOJ bénéficie aussi des services d'un volontaire qui épaulé les conseillères et est managé par une tutrice. Il s'agit d'un projet social porté par l'équipe et qui permet à ce volontaire, victime d'un grave accident, de remettre le pied à l'étrier et d'évaluer les possibilités de réintégrer le marché de l'emploi en rapport avec sa qualification de juriste.

Enfin, l'équipe étant actuellement récemment en poste, à l'exception notoire du directeur qui dispose d'une ancienneté de 11 années à la FESOJ, un projet de journées d'immersion dans le secteur sera concrétisé prochainement.

#### **D. Mandats internes: une grande stabilité**

Le travail réalisé précédemment pour développer une réelle identité OJ-CJ où chaque composante de la FESOJ s'y retrouve prise en compte d'une manière équitable a visiblement porté ses fruits. Le renouvellement en 2017 des mandats au sein du CA, lequel intervient tous les 4 ans, s'est déroulé sans la moindre discussion et par une reconduction des 24 associations administratrices dans leur mandat. Bernard Fauville (Président), Carlos Crespo (Vice-président gestionnaire), Nadia Cornejo (Vice-président politique), Olivier Leblanc (Trésorier) et Yamina Ghoull (Secrétaire) ont aussi brigué et obtenu la reconduction de leur mandat.

#### **E. Mandats externes: une consolidation**

A la CESSOC, et en son nom dans les CP et Fonds, la FESOJ a conservé voire consolidé les mandats qu'elle détenait. Yamina Ghoull poursuit son mandat de Présidente de la CESSOC, une charge importante et complexe qui nécessite d'animer les représentants de la douzaine de secteurs que la confédération compte, c'est à dire de points de vue potentiellement divergents.

En 2018, Marc Denisty devrait se voir confier la fonction de Vice-président du Fonds Maribel, ce qui renforce sa position au sein de l'APEF (il en est administrateur, ainsi qu'à AFOSOC).

La FESOJ propose de manière très régulière sa force de travail et son engagement pour le collectif des employeurs du socioculturel. A titre d'exemples, on citera la présence de Stéphanie Demoulin et d'Olivier Geerkens dans les lieux investis du dossier du transfert des projets FESC

vers l'ONE, ou l'investissement de quatre mandataires dans l'élaboration du mémorandum de la CESSOC pour les élections régionales et fédérales de 2019.

### **F. Site internet: un projet ralenti mais toujours à l'ordre du jour**

Le site internet actuel de la FES0J étant incontestablement désuet, le précédent plan d'action prévoyait sa refonte. Un projet qui n'a pas encore vu le jour, notamment de par le turn over sur le poste de chargé de gestion, mais qui a néanmoins progressé. La réflexion sur son contenu, ainsi que le choix d'un opérateur et la prise de contact avec celui-ci ayant été réalisés.

### **G. Les autres services de La FES0J confirmés**

La politique de services de la FES0J continue de reposer sur deux axes. D'abord, en amont, l'outillage général. Il s'agit ici d'initiatives prises par l'équipe pour mettre l'ensemble des affiliés en mesure de prendre en compte une procédure, une loi, une obligation qui s'applique à chacun.

Ensuite, en aval, il y a le soutien particulier. Ici, c'est l'association membre qui sollicite le service sur base de sa propre situation et qui se reçoit une recommandation claire lui permettant de gérer sa situation en prenant en compte l'ensemble des paramètres règlementaires qui l'influencent.

En termes de soutien particulier, l'équipe de la FES0J répond désormais annuellement à plus de 300 situations spécifiques où se pose un problème, soit largement plus d'une par jour ouvrable, et nous parlons bien ici de questions qui ont du faire l'objet d'une étude et de recherche. De manière générale, nous constatons une croissance des demandes mais aussi une croissance des demandes concernant un problème d'ampleur. Ainsi, la FES0J propose-t-elle désormais sporadiquement des rencontres avec les responsables d'une association (et invite sa fédération d'OJ ou de CJ) pour des cas de conflit social, de souhait de revenir sur des avantages octroyés aux travailleurs qui sont devenus impayables, ou de mise en ordre générale suite au constat de manquements sérieux dans la gestion. C'est un volet qui sera très certainement développé, par la volonté de l'équipe autant que par le nombre de situations de ce type.

L'offre en matière de publications n'a plus été modifiée. L''Info Emploi' continue de paraître à chaque fois qu'une information doit être portée sans délai à la connaissance des employeurs, 'les Cahiers Sociojuridiques' continue d'être la bibliothèque permanente des dispositifs règlementaires à observer, l''Info Services', dernier né, est une parution en deux chapitres. L'un informe de l'ensemble des formations, séminaires ou rencontres mises sur pieds par le FES0J ou les autres étages de la

représentation patronale (CESSoC, CBENM, UNIPSO, UNISOC) voire par les pouvoirs publics. L'autre partie dévoile de nouvelles ressources ou outils mis à la disposition des employeurs. Y figure notamment une FAQ présentant les 10 questions les plus habituellement posées par les employeurs à la période dite, formulées comme le gestionnaire de l'association l'aurait probablement fait, avec une réponse simple, des liens vers d'autres détails et/ou des outils existants. Ces contenus sont également archivés dans le centre de documentation du site internet de la FESOJ.

Enfin, la programmation de formations, de séances d'information ou d'ateliers-rencontre avec les juristes s'est poursuivie. La FESOJ continue aussi de proposer son accueil des nouveaux représentants d'associations, une séance consacrée à la découverte de l'environnement du gestionnaire d'association et à la présentation de l'offre de services de la FESOJ et de la CESSoC.

Pour ce qui concerne cette dernière, il a été procédé à un changement des accès des associations membres de la FESOJ, ce qui a nécessité tout un accompagnement des membres par la FESOJ. Cette procédure dépassée, les associations devraient y gagner en services mis à disposition et la FESOJ en gestion de l'information donnée aux membres.

Enfin, pour ce qui concerne les séances d'information notamment, la FESOJ fait appel plus que par le passé au partenariat. De cette manière et avec la collaboration du Fonds lui-même, elle a ainsi pu tenir dans trois lieux différents des séances permettant aux associations de jeunesse de s'approprier les nouveaux mécanismes de soutien du Fonds 4S, et donc de les mettre en position idéale pour financer leurs projets de formation, ceci un trimestre avant l'information donnée à l'initiative du Fonds lui-même, laquelle s'est calquée sur le "modèle FESOJ". Ce type d'expérience guidera aussi les initiatives de la FESOJ sur le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) ou sur l'ANM qui devront se concrétiser en 2018.

#### **H. La FESOJ au coeur d'un secteur qui communique**

C'est une pratique qui s'installe, et dont chacun semble se réjouir: la FESOJ étant le lieu institutionnel rassemblant les OJ et les CJ, les acteurs du secteur l'utilisent lorsqu'il est utile que les deux secteurs unissent leurs forces ou leur réflexion. C'est évidemment le moyen le plus simple de réunir les acteurs, mais c'est aussi le bon lieu pour déterminer quelles composantes du secteur est la plus adéquate pour intervenir dans quel dossier. FESOJ? Commissions d'avis? Fédérations d'OJ et de CJ? Ce débat est mené et en découle un autre avantage, celui de la bonne circulation de l'information. Les fédérations sœurs de la FESOJ au sein de la CESSoC ont régulièrement plusieurs objets alors que la FESOJ travaille uniquement sur la gestion de l'emploi. Elle est cependant régulièrement interpellée pour prendre position sur de grands thèmes. Ainsi, sur le projet de travail associatif, lequel a engendré

la naissance d'une large plateforme s'y opposant, à l'initiative des organisations syndicales. La FESOJ, ici, est devenue signataire et porte donc la position du secteur jeunesse. Pour les contrôles d'identité dans des associations culturelles, suite à l'incident à Globe Aroma, le secteur a estimé que la FESOJ céderait avantageusement le relai aux Commissions d'avis.

De ces articulations de plus en plus souples, la FESOJ sort d'un relatif isolement qui n'était pas une de ses forces.

## Les gros dossiers traités

### A. Réforme du dispositif APE

Les années 2016 et 2017 ont été marquées par le travail autour de la réforme du dispositif APE. Toute la représentation patronale fut aux aguets et a étudié les impacts de la proposition de la Ministre de l'emploi en Région wallonne. Eliane Tillieux et son cabinet ont imaginé de subsidier l'emploi existant via une forfaitarisation des moyens actuellement accordés via le taux ONSS réduit et les montants des points. L'intention de la Ministre n'était pas réellement de consulter, mais elle a finalement pris en compte une part importante des éléments amenés depuis les associations de terrain jusqu'à son cabinet. Il est vrai que le dispositif en mutation annoncée a généré une forte dose d'angoisse, un emploi sur deux y étant rattaché en Wallonie. Avec l'UNIPSO et la CESSOC, de nombreux aménagements revendiqués et intégrés au projet ont pu laisser penser que la réforme serait sinon sans douleur, en tous cas porteuse d'avantages également, comme la simplification. Mais au final, la réforme a été enterrée avec la fin de la coalition gouvernementale provoquée par le cdh. D'innombrables heures de travail pour rien? Peut-être, mais c'est aussi la règle du genre. Et il appartiendra à la représentation patronale de remettre sur la table les points positifs de cette réforme avortée lorsqu'elle sera à nouveau à l'ordre du jour.

### B. Reconduction des APE à durée déterminée, et sous conventions avec Le secteur jeunesse

Avec l'arrivée du Ministre Jeholet, c'est l'engagement de reconduire les différentes conventions du secteur pour plus de 100 postes à durée déterminée qui était remis en jeu. La FESOJ s'y est attelée, les conditions de ce renouvellement étant particulièrement difficiles pour les associations. Malgré les interpellations de l'UNIPSO notamment, il a fallu constater l'extrême lenteur du processus administratif qui a engendré un retard général, l'absence chronique de communication pertinente vers les employeurs, le zèle excessif des contrôles opérés et notamment les demandes de documents (rapports anciens) qui avaient été transmis en leur temps par les employeurs, les problèmes de trésorerie provoqués sans raison dans de nombreuses associations qui ont vu leur subventionnement s'interrompre, les incertitudes sérieuses qui ont pesé sur la pérennité de certains postes et ont amené à des licenciements par mesure de prudence... Si la situation devrait trouver une issue favorable pour presque tous les dossiers, le traitement des demandes a été inqualifiable, nécessitant un accompagnement serré des situations individuelles et collectives, et diverses interpellations de la FESOJ.

### C. Réforme du Décret sur L'emploi socioculturel

Le nouveau texte aura été adopté en début d'année 2018. Si le secteur jeunesse s'y retrouve légèrement perdant, c'est bien que les OJ et CJ avaient bénéficié des mesures transitoires simplifiées gérées avec bienveillance par l'administration. Au final, le nouveau décret emploi est satisfaisant pour les associations, plusieurs filets de sécurité ayant été installés pour limiter les cas de proratisation de la subvention permanent, par exemple. On regrettera la complexité du dispositif et s'étonnera que ne soit encore clairement partagée la vision sur la mise en œuvre du texte: concerne-t-elle les subventions 2018 ou la justification 2018 (qui concerne les subventions 2017)?

### D. Accord Non Marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles et cadastre

Les négociations vont bon train pour un ANM 2018-2019 qui portera les rémunérations minimales dans nos secteurs au-delà des 94,14% actuels. Après le dispositif de prime unique peu satisfaisant, si ce n'est qu'il a permis l'utilisation de l'enveloppe budgétaire, les perspectives semblent bien meilleures. Une mise à jour annuelle des emplois pris en compte devrait intervenir, laquelle est particulièrement favorable au secteur jeunesse. La répartition entre secteurs socioculturel et socio-sanitaire se fait aussi tenant compte du chemin qu'il reste à parcourir, lequel est plus important pour le socioculturel. Un grand nombre d'imprécisions sont encore cependant à clarifier.

L'accompagnement des employeurs dans l'opérationnalisation des mesures sera un enjeu majeur, puisque la dernière opération semblable date d'une demi-douzaine d'années.

Enfin, le travail n'en finit pas de se poursuivre pour affiner l'outil de justification des subventions à l'emploi qu'est le cadastre SICE.

### E. Nouveau plan d'action du Fonds 4S

Ce travail de plusieurs années a abouti et le nouveau plan d'action a démarré le 1er janvier dernier et couvre donc les années 2017 à 2019. Ce plan apporte une singulière simplification administrative et quelques nouveautés : exigence d'une politique de formation concertée, intégration du bilan de compétences etc. Chaque association, selon sa taille en emplois dispose d'un Budget Maximum Autorisé, et est donc responsabilisée sur l'utilisation de ces moyens. Cela supprime les appels à projet au bénéfice du timing propre aux projets de formation dans les associations, et les thèmes de formation éligibles. Augmenter le taux de pénétration des actions du Fonds (25% des associations, ou 33% si l'on prend en compte le catalogue Formapef) est un objectif déclaré, qui pourra se réaliser à budget constant, via une limitation de l'intervention possible chez les toutes grosses associations. En 2017, c'est la communication sur le plan

d'action qui fut centrale. Dès 2018, c'est le mécanisme d'évaluation de ce plan d'action qui sera à l'ordre du jour.

### F. Outplacement géré par Le Fonds 4S

Les partenaires sociaux ont lancé un nouveau marché pour déterminer qui seront les opérateurs d'outplacement. Une attention particulière à retenir des offres de qualité en phase avec les exigences des travailleurs du non marchand a été mise en place.

### G. Maribel

Pas d'attribution sur cette période, mais bien des décisions pour une augmentation du plafond de la subvention. Des ajustements à la réglementation aussi, et la succession à la vice-présidence qui (en alternance avec la présidence) a été durant plus d'une décennie assurée par Eric Mikolajczak (FESEFA) pour le banc patronal à la très grande satisfaction de tous, cette succession pourrait revenir à Marc Denisty pour la FES0J, lequel formait un tandem efficace avec Eric. Cette prise de relai laisserait cependant la FESEFA courroucée, obligeant la FES0J à un travail de "réconciliation" des deux grandes fédérations du secteur socioculturel, dont la capacité d'agir ensemble est une nécessité. Enfin, La FES0J a entamé une réflexion interne pour anticiper les prochains octrois et offrir la meilleure réponse aux besoins et équilibres du secteur jeunesse.

### H. Transfert des structures FESC vers L'ONE

Plusieurs associations de jeunesse sont concernées par ce transfert qui placera une partie de leur activité sous la coupole de l'ONE. Les associations de la CP329.02 avaient été initialement négligées à la fois dans le comité d'accompagnement mais aussi pour l'accès aux moyens pour accorder une prime et de la formation aux travailleurs. Le secteur s'est rapidement mobilisé pour revendiquer d'être associé, ce qu'il a obtenu, l'implication de quelques experts en jeunesse a été particulièrement notable. Le transfert est aujourd'hui réalisé avec une période d'adaptation pour les associations en difficulté avec les nouveaux critères quantitatifs. Un dossier qui reste à suivre donc.

### I. ACS

Le nouveau dispositif d'insertion ne correspond pas ou peu aux attentes du secteur. Les employeurs qui ont sollicité des postes éprouvent parfois des difficultés à les pourvoir. Un mécanisme d'évaluation doit être mis

en place et le secteur concerné pour que des aménagements le rendent davantage profitables à toutes les parties: actuellement, les associations y sont surtout considérées comme des partenaires de la mise à l'emploi des jeunes bruxellois les moins qualifiés. L'idée de soutenir la formation de ces travailleurs via une action pilote du Fonds 4S est lancée.

### J. Règlement Général de Protection des Données

Le RGPD contraindra toutes les entreprises à mettre en œuvre un dispositif lourd et complexe à partir du 25 mai 2018. Le dossier est particulièrement obscur pour les petites associations et est donc une priorité pour la FES0J dans la mise en œuvre d'une solution adaptée à la typologie des associations de jeunesse. Information et accompagnement devront être proposés aux membres.

### K. Travail associatif

Si le secteur jeunesse (OJ et CJ) est demandeur depuis longtemps d'un dispositif permettant d'occuper des ressources pour des interventions de courte durée, c'est plutôt dans un modèle proche de l'actuel article 17 que la solution était entrevue et non comme le prévoit le projet fédéral de travail associatif. Déstructurant l'emploi autant que le volontariat, n'alimentant pas solidairement l'impôt, touchant à des fonctions de nos secteurs et ne faisant pas lien entre prestations et défraiement de 6000€/an, ce projet fédère beaucoup contre lui, sans que ne soit entrevue une autre piste, tellement semble grande la volonté du gouvernement de le faire passer.

C'est donc au sein de plateformes très éclectiques que s'organise, avec la FES0J, la résistance à ce dispositif.

### L. Code des sociétés

Dans ce projet du Ministre Geens, la vision de l'asbl se retrouve modifiée. Le sujet est particulièrement complexe et nuancé, les pertes concrètes pour les associations semblant faibles. Mais la perte symbolique de se voir retirer la spécificité d'asbl, dans son acceptation actuelle, est quant à elle lourde de sens et engendre la réflexion.

Etc...



## La FESOJ, ses mandats, ses instances, son équipe

**Président** : Bernard Fauville (Les Auberges de Jeunesse)  
**Vice-présidente politique** : Nadia Cornejo (CJC)  
**Vice-président gestionnaire** : Carlos Crespo (ProJeuneS)  
**Trésorier** : Olivier Leblanc (FCJMP)  
**Secrétaire** : Yamina Ghoul (COJ)

### L'équipe

**Chargée de gestion** : Mauricette Tingu Yaba  
**Conseillères juridiques et techniques** :  
Bénédicte Chancerelle et Sandra Sangwa  
**Directeur** : Marc Denisty

## Conseil d'administration de la FESOJ (au 18/6/2018)

Association	Sigle	Représentants au CA
Arc-en-Ciel	Arc-en-Ciel	Thibaut de Radiguès
Centre de Formation d'Animateurs	CFA	Vincent Gallez
Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes	CIDJ	Nadia Achbany
Centre d'Organisation et d'Animation des Loisirs Actifs	COALA	Olivier Geerkens & Vanessa Vermeiren
Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active	CEMEA-SJ	Jean-Paul Liens
Collectif pour la Promotion de l'Animation Jeunesse Enfance	C-Paje	Semra Umay
Confédération des Organisations de Jeunesse	COJ	Yamina Ghoul & Claude-Etienne Scoriels
Conseil de la Jeunesse Catholique	CJC	Nadia Cornejo
Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire	FCJMP	Olivier Leblanc & Pierre Evrard
Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone	FMJ	Geneviève Nicaise & Cédric Garcet
Fédération des Maisons de Jeunes et Organisations de Jeunesse	FOR'J	Dorota Golik & Laeticia Malherbe
Fédération Francophone des Ecoles De Devoirs	FFEDD	Stéphanie Demoulin
Fédération Infor-Jeunes Wallonie Bruxelles	FIJWB	Marie-Pierre Van Dooren
Fédération Nationale des Patros	FNP	Géraldine Bauduin
Gîtes d'Etape du CBTJ	CBTJ	Benoît César
Jeunes Mutualistes Libéraux	JML	Pierre Escojido & Benjamin Cocriamont
Jeunesse & Santé	J&S	Géraldine Maquet
Les Auberges de Jeunesse	LAJ	Bernard Fauville
Les Scouts	Scouts	Lionel Huygen
ProjeuneS	ProjeuneS	Carlos Crespo & Benjamin Delfosse
Relie-F	Relie-F	Marc Fanuel & Mathilde Serruys
Scouts et Guides Pluralistes	SGP	Gil Vertongen
Service d'Information sur les Etudes Etudes et les Professions	SIEP	Christian Bogaerts

## Conseil d'Administration de la CESSOC

- Yamina Ghoul (Présidente)
- Dorota Golik
- Stéphanie Demoulin
- Olivier Leblanc
- Nadia Cornejo
- Geneviève Nicaise
- Benoît César
- Marc Denisty
- Marc Fanuel
- Carlos Crespo
- Pierre Escojido (invité)
- Vanessa Vermeiren (invitée)

## Commission paritaire 329.00

- Marc Denisty (effectif)
- Pierre Escojido (suppléant)

## Sous-commission paritaire 329.02

- Marc Denisty (effectif)
- Nadia Cornejo (suppléante)
- Vanessa Vermeiren (suppléante)

## Fonds Maribel

- Marc Denisty (effectif & vice-président)
- Olivier Leblanc (suppléant)
- Carlos Crespo (suppléant)

## Fonds 4S

- Marc Denisty (effectif)
- *Semra Umay (suppléante)*
- *Vanessa Vermeiren (suppléante)*